



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 973

Texte de la question

M. Gerard Vignoble attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les graves menaces qui pesent sur l'industrie francaise de l'habillement, du fait de l'aggravation de la concurrence internationale. Certains pays de la Communaute europeenne, en effet, qui n'ont plus d'industrie d'habillement-textile, font preuve de laxisme dans la surveillance de leurs frontieres. D'autres pays, exterieurs a la Communaute europeenne, pratiquent un dumping social et economique que ne peuvent pas contrebalancer des droits de douane, aussi eleves soient-ils. Les industries de main-d'oeuvre francaises souffrent, de leur cote, d'un manque de flexibilite du temps de travail. Il demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour defendre, et meme promouvoir, un secteur d'activites essentiel pour l'economie de notre pays.

Texte de la réponse

Le Gouvernement francais a saisi l'opportunité du sommet de Copenhague pour demander une réelle surveillance aux frontières externes de la Communauté, condition pour que se réalise concrètement, quotidiennement, un marché intérieur équilibré. Dans le cadre des négociations du GATT le textile figure en bonne place dans le memorandum qui a été remis par le Gouvernement aux instances de la Communauté européenne. Le Gouvernement s'attache également à ce que les disciplines et règles régissant la propriété intellectuelle soient respectées. Dans ce cadre, il souhaite faire de la contrefaçon un délit douanier, pour se donner les moyens véritables de lutter contre cette fraude. Le Gouvernement s'attache aussi à favoriser l'innovation, la création et la qualité, la France devant rester en tête en ce domaine. Il s'agit aussi de permettre aux entreprises de s'adapter aux besoins de la demande. Le Gouvernement présentera à la rentrée parlementaire un projet de loi permettant une plus grande flexibilité du travail. Enfin, en ce qui concerne la trésorerie des entreprises, le Gouvernement, conscient des difficultés de nombreuses entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, fera en ce domaine tous les efforts que la situation économique lui permettra de faire. À ce titre, 35 milliards de francs sont alloués, sur le produit de l'emprunt récemment émis, pour améliorer la trésorerie des entreprises, dans le cadre d'une suppression à terme du décalage existant entre le paiement et le remboursement de la TVA.

Données clés

Auteur : [M. Vignoble Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 973

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1387

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2953